



Pas de modèle unique pour la mobilisation, ni pour la sylviculture

Jacques Le Héricy, économiste spécialisé en aménagement du territoire, commence sa carrière à la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) en Val de Loire, puis en Normandie sur des missions « environnement ». Il rejoint Paris pour contribuer à la préparation des contrats de plans Etat-région (CPER) puis retourne en Haute-Normandie en 1992 pour prendre la direction de la Diren (Direction régionale de l'environnement). Il intègre l'ONF en 1998 en qualité de chef du département développement territorial. En 2004, il devient directeur de l'environnement et du développement durable de l'établissement public lors de la création de cette direction.

Le directeur de l'environnement et du développement durable de l'Office national des forêts (ONF) revient sur l'engagement de son organisme dans le protocole d'accord qu'il a signé en octobre 2007 avec la fédération d'associations France Nature Environnement (FNE) et les partenaires amont de la filière bois. Selon lui, la mise en œuvre du « produire plus tout en préservant mieux » est bien en marche à l'ONF. Il s'oppose à tout modèle unique pour la mobilisation des bois et promeut le recourt à une panoplie de techniques sylvicoles pour répondre aux enjeux multiples de protection de la biodiversité.

Pourquoi l'ONF a-t-il signé le protocole en 2007 ? Qu'est-ce qui était important pour vous ?

Il s'agissait pour nous d'un acte fondateur et porteur d'avenir. Nous devions signer ce protocole qui rassemblait tous les acteurs de l'amont de la filière et la première fédération nationale environnementale. C'était aussi important de faire figurer côte à côte les deux priorités que sont la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. Cet accord consiste à mobiliser plus de bois (sans en importer davantage) - pour l'utiliser en particulier dans le domaine de la construction et des énergies renouvelables - tout en préservant mieux la biodiversité. Il fallait signer dans un souci de cohérence avec l'ensemble de nos politiques d'intervention. Il s'agissait avant tout d'un engagement politique, d'un principe d'action et non pas d'un engagement technique.

Vous parlez de principe d'action. Que s'est-il passé depuis 2007 ?

Nous avons mis en œuvre ce protocole de façon très concrète. Avec les communes forestières, nous avons beaucoup avancé dans le domaine de

la préservation de la biodiversité, notamment via l'extension du réseau des réserves : en forêt domaniale, plus de 9000 hectares de réserves biologiques ont été créés et la surface couverte par les réserves naturelles a été étendue de 2000 hectares. Les communes forestières travaillent également sur un programme de création de grandes réserves intégrales, notamment en montagne. Les forêts domaniales préservées au titre de la biodiversité remarquable – en accord avec les critères de la « stratégie de création d'aires protégées » – couvrent 6,5% du territoire métropolitain et 3,5% pour les forêts communales. Le « prélever plus » a été plus difficile à mettre en œuvre du fait de la crise économique mondiale.

Depuis le Grenelle, vous êtes-vous également préoccupés de la biodiversité dite ordinaire ?

Oui. Nous avons redéfini les axes pratiques de protection de la biodiversité à mettre en œuvre en priorité dans le cadre de la gestion courante. Nous avons rédigé en 2009 une « Instruction Biodiversité », un document qui fixe les objectifs à atteindre, notamment en ce qui concerne la gestion des vieux bois et la mise en place d'îlots de sénescence. Cette instruction a été prise en

compte dans le règlement national d'exploitation forestière et dans le règlement national pour les travaux et services forestiers. Ces documents énoncent les précautions et les règles à observer lors d'une intervention en forêt. Ces dernières doivent d'ailleurs figurer dans le cahier des charges de tout intervenant en forêt, donc à fortiori dans celui des agents de l'ONF. Le prochain contrat Etat-ONF 2012-2016 permettra d'aller plus loin. Un enjeu majeur pour les prochaines années consiste à mettre en place une veille et un suivi des actions de préservation. Il me semble que l'ensemble des mesures de protection qui ont été prises en forêt publique ne peut pas donner le sentiment qu'elles sont menacées. Il n'y a eu aucune mobilisation de bois supérieure à ce qui était prévu dans les plans d'aménagements forestiers. Selon nous, le volet le plus avancé du protocole est bien celui de la biodiversité. Un domaine où la mobilisation et l'engagement des forestiers a d'ailleurs beaucoup évolué

Vous êtes sur la défensive quant à l'appréciation de cet accord. Les signataires étaient-ils parfaitement en phase lors de la signature en 2007 ? Y avait-il des divergences entre vous ?

Non, aucune divergence entre les signataires. Lors de la révision du référentiel PEFC, nous sommes restés dans cette double logique qui consiste à la fois à mobiliser et à préserver. Les objectifs ambitieux du discours d'Urmatt visaient principalement les forêts privées, là où les marges de mobilisation sont encore importantes.

Il existe par ailleurs un lien partenarial entre les forestiers et FNE. Ces derniers nous ont dit que des acteurs de terrain leur avaient confié que nous mobilisions beaucoup de bois et que nous ne faisons pas grand-chose pour la biodiversité. Objectivement, on ne peut pas affirmer cela au regard des chiffres de mobilisation des bois. Des incompréhensions locales exacerbées par une hypersensibilité du public vis-à-vis de la coupe de bois ont sans doute eu lieu. Mais nous restons persuadés que ce protocole est porteur d'avenir et que nous n'avons pas d'autre alternative.

Vous rappelez que les objectifs de mobilisation de bois n'ont pas été atteints. Quel volume de bois l'ONF a-t-il commercialisé ?

En forêts domaniales, le contrat d'objectifs Etat-ONF 2007-2011 prévoyait une récolte comprise entre 6,8 et 7,5 millions de m³/an. Entre 1987 et 2006, nous avons vendu 6,6 millions de m³/an en équivalent bois sur pied. En 2008 et 2009, ces volumes ont chuté jusqu'à 5,3 millions de m³ pour remonter à 6,4 millions de m³ en 2010. On est donc en deçà des objectifs fixés. En forêts communales, l'objectif de commercialisation pour 2011 était de 8,4 millions de m³ de bois. Ce chiffre est en passe d'être tenu, après un fléchissement en 2008 et 2009 du fait de la crise économique.

Le futur contrat Etat-ONF 2012-2017 devrait-il prévoir une augmentation de la collecte de bois en forêt publique ? Sur quels indicateurs vous basez-vous ?

Dans le domaine de l'évaluation des ressources forestières, nous nous référons aux données diffusées par l'IFN (Inventaire forestier national), dont les méthodes d'analyse ont changé ces dernières années. Pour calculer nos prélèvements à venir, nous faisons appel à un indicateur robuste qui est celui de l'évolution du stock moyen. En forêt domaniale, il est resté stable depuis 20 ans et s'élève à 195 m³/ha. Nous avons globalement récolté cet accroissement. En forêt communale, ce stock moyen est passé de 179 à 195 m³/ha ; une évolution due aux reboisements du Fonds Forestier National (FFN) et à une sous-exploitation relative.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une logique d'augmentation forte de la mobilisation des bois en forêt publique. Nous prévoyons actuellement de continuer à récolter l'accroissement biologique avec des efforts à la marge en forêt domaniale. En forêt communale, le surplus prélevé pourrait être de l'ordre de 2 millions de mètre cube, selon la volonté des maires, de l'Etat et de la conjoncture.

Quelles conditions faut-il réunir pour mobiliser plus ?

Il ne devrait pas être trop difficile de mobiliser du bois dans des forêts rurales traditionnellement exploitées (exemple, le quart Nord-Est), moyennant un travail de concertation avec les élus et acteurs locaux pour leur expliquer que les autres usages de la forêt ne seront pas éclipsés. La mobilisation des bois n'est pas qu'une question

technique, elle est aussi liée à l'acceptation sociale. On le voit bien dans certaines forêts périurbaines, de montagne et du littoral, où l'enjeu économique de la forêt passe après les enjeux touristiques et paysagers. Le protocole de 2007 promeut l'adoption d'une démarche territoriale partagée pour laquelle il faudra mettre en place des instances de concertation sous des formes qui restent à définir. Il s'agira de rassembler tous les acteurs locaux afin de leur expliquer ce qu'on veut faire, comment on veut mobiliser. Plutôt que d'adopter un modèle unique national, il s'agira de s'adapter aux enjeux territoriaux et d'accompagner la mobilisation par des outils adaptés de concertation, s'accompagnant d'engagements concrets.

Vous dites qu'il ne peut plus y avoir de modèle unique pour la mobilisation des bois. L'ONF va-t-il également diversifier ses méthodes de sylviculture et de quelle façon ?

Les guides de sylviculture que nous rédigeons depuis cinq ans ont pour objectif d'adapter les forêts au changement climatique, de réduire leur vulnérabilité face aux risques et d'assurer le maintien des services écosystémiques. Nous privilégions des sylvicultures plus dynamiques – ce qui ne veut pas dire plus intensives, qui se traduisent en particulier par un raccourcissement des âges d'exploitabilité. Dans la même logique, nous nous sommes engagés dans la production de bois énergie, dont la gestion sylvicole par dépressages et éclaircies précoces est moins onéreuse. Enfin, nous portons une attention particulière aux mélanges d'essences pour arriver à un juste équilibre entre la proportion de feuillus et de résineux. Je considère qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise biodiversité. Dans certains cas, nous augmenterons la part des résineux, sans tabou. La forêt est aussi le socle d'une filière économique porteuse d'avenir et nos choix sylvicoles en tiennent compte.

L'une des responsabilités majeure de l'ONF consiste à mettre sur le marché des bois valorisables. Or aujourd'hui, la demande en résineux porte sur des bois de diamètre moyen, tandis que les gros bois ne sont destinés qu'à des marchés de niche. Il s'agit pour les forestiers de répondre à l'ensemble des besoins de la société, de satisfaire la demande en bois mais aussi de

transmettre un patrimoine naturel riche et diversifié.

Les difficultés financières de l'ONF ont-elles un effet sur les choix de sylviculture et de commercialisation des bois ?

Non. Nous cherchons à répondre à une demande économique tout en assurant une bonne gestion des écosystèmes. Ce n'est pas parce que l'ONF a des difficultés budgétaires que nous avons décidé de promouvoir une sylviculture plus réactive, des cycles de rotation plus courts. Du point de vue de la lutte contre l'effet de serre, passé un certain âge, les bois captent moins de CO₂.

Vous mettez en avant l'intérêt du bois construction pour lutter contre le changement climatique, mais l'ONF dispose également d'une filiale commercialisant du bois énergie. Que répondez-vous à ceux qui reprochent à la filière bois énergie d'appauvrir les sols ?

Nous souhaitons que la forêt française puisse alimenter une filière bois énergie performante de proximité. Et nous estimons qu'il n'y a pas conflit d'usage entre les utilisations des bois. Tous les acteurs de la filière peuvent actuellement disposer des quantités et qualités de bois nécessaires. Par ailleurs, les règlements et engagements que nous avons pris, dans le cadre de la certification ISO14001 par exemple, nous obligent à laisser au sol une part importante de la biomasse. On estime qu'environ 40% de branches vertes et d'aiguilles qui se détachent lors de l'exploitation sont restituées au sol. En prenant toutes les précautions nécessaires, il n'y a donc pas de menaces d'appauvrissement des sols forestiers.

Dans vos pratiques, dans l'élaboration de vos règlements, qu'attendez-vous de la communauté scientifique ? Faites-vous appel à eux ?

Nous sommes en contact permanent avec des groupements comme le GIP Ecofor et nous travaillons également avec des laboratoires de recherche sur le changement climatique. Nous avons également les ressources internes nécessaires à la réalisation d'expertises et d'études d'impact plus ponctuelles. L'ONF dispose de six

réseaux naturalistes auxquels nous pouvons faire appel pour obtenir des conseils en prévision d'une exploitation, d'un projet,...Le prochain contrat Etat-ONF valorisera sans doute cet axe « recherche », qui est fondamental pour l'ONF. Nous souhaitons en outre poursuivre notre démarche partenariale avec des ONG comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Réserves naturelles de France et avec des instances comme le Conservatoire du littoral, le Muséum... Nous souhaitons également nous engager davantage dans des programmes de recherche et développement pluriannuels, nous entourer de

tous ceux qui peuvent nous aider à concevoir la forêt de demain. Pour réaliser des arbitrages, nous avons encore besoin d'approfondir les connaissances, par exemple pour savoir comment concilier la conservation de la biodiversité liée aux bois morts avec la volonté de rendre la forêt plus résistante au changement climatique, moins sensible aux incendies et à la prolifération de ravageurs. Nous envisageons actuellement de nouvelles pistes de recherche sur de nouvelles espèces, plus rustiques, présentes sur d'autres continents et qui nous permettraient des diversifications intéressantes.

Propos recueillis par Louissette Gouverne